

TARIFS 2024

1/Loyers - accompagnement sécurisant et lien social (sous réserve de modification)

Bénéficiaire PC AVS Prestations complémentaires AVS		
Selon convention avec la DGCS		
	2 pièces : 57m² à 64m²	3 pièces : 77m² à 84m²
Loyer de base espace communautaire compris	Fr. 1'225.- à 1'355.-	Fr. 1'710.- à 1'835.-
Espace communautaire partiellement pris en charge par les régimes sociaux	Déduction de Fr. 0.- à Fr. 90.-	Déduction de Fr. 0.- à Fr. 90.-
Acomptes chauffage et eau chaude	Fr. 100.-	Fr. 150.-
Référente sociale et lien social pris en charge par les régimes sociaux	Fr. 0.-	Fr. 0.-
Total loyer mensuel	Fr. 1'325.- à 1'365.-	Fr. 1'770.- à 1'895.-

Non-bénéficiaire PC	2 pièces : 57m² à 64m²	3 pièces : 77m² à 84m²
Loyer de base espace communautaire compris	Fr. 1'225.- à 1'355.-	Fr. 1'710.- à 1'835.-
Acomptes chauffage et eau chaude	Fr. 100.-	Fr. 150.-
Référente sociale	Fr. 200.-	Fr. 200.-
Total loyer mensuel	Fr. 1'525.- à 1'655.-	Fr. 2'060.- à 2'185.-

Place de parc dans le parking souterrain : Fr. 160.-/mois

Un décompte annuel des charges de chauffage et eau chaude est remis aux locataires, en tenant compte des acomptes payés.

2/ Prestations de service à choix

Service de soins à domicile (OSAD) de la Fondation Beau-Séjour

Notre OSAD facture les tarifs officiels LAMal pour toutes les prestations de soins (art.7a, al.2 OPAS).

OPAS

A L'évaluation, les conseils et la coordination	Fr.	76.90 l'heure
B Les examens et les traitements	Fr.	63.00 l'heure
C Les soins de base	Fr.	52.60 l'heure
Ces prestations sont à la charge de l'assurance maladie de base du locataire.		
L'aide au ménage (par OSAD)	Fr.	29.00 l'heure

Les prestations d'aide au ménage ne sont pas liées aux prestations de soins, elles sont facultatives, et à la charge du patient.

Les frais de déplacement ne sont pas facturés pour nos interventions dans les appartements protégés. En cas d'absence ou annulation, nous signaler 48h avant sinon la prestation sera facturée.

En cas de demande d'aide financière, nous vous adressons au service d'aide sociale du CMS de Vevey ou Prosenectut.

Service hôtelier et technique (hors OSAD)

Les petites réparations, l'installation de mobilier privé, les nettoyages spécifiques ou autres, sont facturés **Fr. 45.00** de l'heure.

Activités d'animation

Certaines activités d'animation font l'objet d'une facturation selon une tarification validée par la DGCS et peuvent être prises en charge par les PC/RFM jusqu'à Fr. 100.- par mois.

Exemples : repas accompagnés, collations, activités organisées à l'extérieur, bus pour les sorties, etc.

DGCS : *Direction générale de la cohésion sociale* du canton de Vaud